



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 11 du 2 juin 2026

Complémentaire santé dans la Fonction publique hospitalière Proposition irresponsable et coupable !

La Fédération CFDT Santé-Sociaux exprime sa colère face aux modalités envisagées pour la mise en place de la complémentaire santé dans la Fonction publique hospitalière (FPH) proposée par le gouvernement.

Le projet interministériel présenté vendredi 29 mai aux organisations syndicales est loin d'être à la hauteur des enjeux liés à la santé de celles et ceux qui nous soignent. 4 ans d'atermoiements des ministres successifs et 2 mois d'attentes d'un premier arbitrage pour nous voir proposer une enveloppe contrainte de 400 millions d'euros, soit 27 euros par agent-e de participation employeur à leur future mutuelle. Cette proposition est inéquitable au regard des mutuelles négociées dans les autres versants de la Fonction publique. Dans les ministères de la Fonction publique d'État (FPE), la participation atteint en moyenne 35 €, creusant un écart pouvant atteindre 28 % avec la FPH.

Evelyne Rescanières,
Secrétaire générale.

La santé des 900 000 femmes exerçant dans la FPH vaudrait-elle moins que celle des hommes, hauts fonctionnaires, qui peuplent les ministères et qui ose nous proposer une protection sociale au rabais ?

Contacts :

presse@sante-sociaux.cfdt.fr

« Les agent-es de la FPH sont deux fois plus malades que les autres actifs, et se soignent moins et plus tardivement » soulevait pourtant Mme la ministre Stéphanie Rist. Cela ne risque pas de s'améliorer pour les agentes hospitalières qui se verraient attribuer la complémentaire santé la moins avantageuse de toute la Fonction publique. La CFDT Santé-Sociaux alerte également sur un point majeur : l'absence, à ce stade, de toute négociation sur le dispositif de prévoyance dans un secteur pourtant marqué par des conditions de travail fortement dégradées.

L'entrée en vigueur repoussée à nouveau de 8 mois, soit au 1^{er} septembre 2027, constitue un contournement de la loi votée au Parlement. Ce calendrier interviendrait après l'élection présidentielle, ce qui interroge sur la sincérité d'un gouvernement qui cherche clairement à fuir ses responsabilités et à reporter la décision à la future majorité.

Serions-nous face à une stratégie gouvernementale d'échec programmé des négociations pour satisfaire aux exigences budgétaires, et en faire porter la responsabilité aux organisations syndicales ?

Les agent-es de la FPH demeurent aujourd'hui les seul-es à ne bénéficier d'aucune participation de leur employeur à une couverture complémentaire santé. Ils-elles attendent depuis trop longtemps que leur droit à la mutuelle soit respecté !

La CFDT Santé-Sociaux n'exclut aucune action pour que ce droit devienne une réalité !